

NOVEMBRE 2007_JANVIER 2008 VOLUME

18

NUMÉRO 4

ESQUISSES



Solidité • Expérience • Excellence



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est fière d'être le nouvel assureur du régime d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec. Comptant près de 50 années de service auprès des associations, nous comprenons bien vos besoins en matière de protection financière, et nous avons les solutions d'assurance qu'il vous faut.

Nous offrons une large gamme de produits concurrentiels et abordables :

- Assurance-vie temporaire
- Assurance décès et mutilation accidentels
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance frais généraux
- Assurance-maladie complémentaire et dentaire
- Assurance-médicaments (obligatoire si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre employeur ou de celui de votre conjoint)

Notre site Web des Services aux participants vous offre les services suivants :

- Présentation de certaines demandes de règlement de frais médicaux et dentaires par Internet
- Renseignements détaillés et faciles à lire sur vos réclamations en ce qui touche les frais médicaux et les frais dentaires
- Impression d'une carte-médicaments et d'une carte d'assistance-voyage personnalisées

Voyez par vous-même en vous rendant à l'adresse www.sunlife.ca/participant

L'édifice de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie situé au 1155, rue Metcalfe à Montréal, dont la construction a été achevée en 1933, a été bâti en trois étapes. L'édifice, de style néoclassique, contient plus de 43 000 tonnes de granit et, pendant de nombreuses années, il a été le plus imposant de tout l'empire britannique.

Pour accroître votre protection actuelle ou pour souscrire une nouvelle protection, communiquez avec Groupe Conseil SD au 1-800-565-2220.



GROUPE CONSEIL SD



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

Financière 
Sun Life

*Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
est membre du groupe Financière Sun Life.*

EN ÉDITORIAL, LE BUSINESS DE L'ÉNERGIE	5
AVANT DE SIGNER... VÉRIFIEZ !	7
ARCHITECTES DE L'URGENCE : L'ARCHITECTURE AVEC UNE GRANDE ÂME	8
CHRONIQUE : LES BONNES ŒUVRES	10
MOINS C'EST MIEUX !	11
MARDIS VERTS : TABLE RONDE SUR LES TOITURES VERTES	16

EN COUVERTURE DEPUIS LA MENACE QUE FAIT PESER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, IL N'EST PLUS DE BON TON DE CONSTRUIRE SUR LE MODE «CONVENTIONNEL». VOICI DES ARCHITECTES QUI AMBITIONNAIENT DE CONCEVOIR LE PLUS PETIT PROJET LEED CERTIFIÉ AU CANADA. | PHOTO PAUL LABELLE



ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN **PIERRE LACERTE** | RÉVISION **CHRISTINE DUFRESNE** | INFOGRAPHIE **LINDA THERRIAULT**
DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | CE NUMÉRO EST TIRÉ À 4 300 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
 1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4
 TÉLÉPHONES 514.937.6168 1.800.599.6168 | TÉLÉCOPIEUR 514.933.0242 | COURRIEL INFO@OAQ.COM | TOILE WWW.OAQ.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

	POSTE	COURRIEL
LUCIE AUBIN	222	laubin@oaq.com
SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE		
CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE	232	cbonnier@oaq.com
ENQUÊTEUR		
DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE	220	dchevarie@oaq.com
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION		
DIANE CLAIING	205	dclaiing@oaq.com
ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE	249	rcrete@oaq.com
SYNDIC ADJOINT		
PIERRE COLLETTE, ARCHITECTE	231	pcollette@oaq.com
SYNDIC		

	POSTE	COURRIEL
JEAN-CLAUDE DUFOUR	230	jcdufour@oaq.com
COMPTABLE		
JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT	211	jpumont@oaq.com
REGISTRARE		
LOUISE FORTIN	221	lfortin@oaq.com
ADJOINTE À LA DIRECTION		
CAROLE GIARD, NOTAIRE	251	cgiard@oaq.com
REGISTRARE		
LYNDA GODIN	212	lgodin@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION		
JEANNINE HAINEAULT	202	jhaineault@oaq.com
ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE		

	POSTE	COURRIEL
PIERRE LACERTE	223	placerte@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS		
CLÉMENCE LAROCHELLE, CRHA	208	clarochelle@oaq.com
RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE		
ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE	224	alafleur@oaq.com
INSPECTEUR		
JEAN-PIERRE MANFÉ	200	
RÉGISSEUR		
LISE PELLERIN	233	lpellerin@oaq.com
ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS		
HAKIMA ZIDANI	0	hzidani@oaq.com
RÉCEPTIONNISTE		

COURONNEMENT D'UN VISIONNAIRE

VÉRITABLE DISCIPLE DU MODERNISME, **PAUL GAUTHIER** EST LE QUARANTIÈME ARCHITECTE, DEPUIS 1951, À SE VOIR OCTROYER LA MÉDAILLE DU MÉRITE POUR SA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'ESSOR DE LA PROFESSION.

Ce Gaspésien d'origine qui a choisi d'œuvrer dans la région de Québec a mené sa carrière « sous le sceau d'une dose d'incompréhensible, mais réelle humilité qui a eu comme conséquence de défavoriser les publications de ses projets », comme le fait remarquer Émilien Vachon, ancien directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval.

Paul Gauthier a fondé avec Gilles Guité la firme Gauthier Guité en 1962. Les deux comparses ont par la suite uni leur talent à celui de Jean-Marie Roy pour former, en 1966, Gauthier Guité Roy, l'une des plus fructueuses et des plus influentes agences d'architecture au Québec. Suivra la création de l'agence Gauthier Guité Daoust Lestage.

En 1970, à peine huit ans après le début de sa carrière, Paul Gauthier reçoit la médaille Massey, la plus prestigieuse distinction en architecture de l'époque, pour un chalet de ski au mont Sainte-Anne. On lui doit certaines des œuvres architecturales les plus significatives de ce siècle à Québec, notamment le pavillon Comtois de l'Université Laval, les Jardins Mérici, l'édifice du ministère du Revenu et le Centre de recherche forestière des Laurentides. Plus récemment, il a conçu le célèbre Centre CDP Capital, à Montréal, ainsi que le pavillon Gene-H.-Kruger de l'Université Laval où le président de l'OAQ lui a justement remis la médaille du Mérite 2007. Notons que le Bureau de l'OAQ avait décidé à l'unanimité de lui décerner cet honneur lors de son assemblée du 25 mai dernier.



DANIEL CHEVARIE, DIRECTEUR DE L'OAQ, JACQUES WHITE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, ÉMILIEN VACHON, RICHARD PLEAU, DOYEN DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DES ARTS VISUELS, ET ANDRÉ BOURASSA, PRÉSIDENT DE L'OAQ

DÉLUGE D'HONNEURS

Après avoir décroché le Canadian Architect Award of Excellence 2004, le Certificat de performance énergétique émis par le gouvernement du Canada en 2007, le Prix des collectivités viables, catégorie « Bâtiments », décerné par la Fédération canadienne des municipalités, la bibliothèque de Charlesbourg ajoute une nouvelle marque d'estime à son palmarès. Le complexe conçu par les architectes **Marie-Chantal Croft** et **Éric Pelletier** vient de remporter le **Best of Canada Design Competition 2007** décerné par le magazine *Canadian Interior*.

Cette compétition nationale prime des objets architecturaux. La candidature de la bibliothèque de Charlesbourg a été retenue pour les matériaux utilisés dans sa construction, sa luminosité, ses vastes espaces et sa toiture végétale.



ADIEU

MONSIEUR LE DIRECTEUR

Après avoir consacré 40 ans au service de la profession et de sa relève, Émilien Vachon quitte l'École d'architecture de l'Université Laval, qu'il dirigeait depuis 2000. Malgré les sombres prédictions de Nostradamus, son arrivée, qui coïncidait avec le changement de millénaire, a été de très bon augure, puisque son mandat a coïncidé avec une réforme importante des programmes de formation professionnelle. Sous sa gouverne, on a créé une maîtrise professionnelle en architecture, intégré l'utilisation des outils informatiques à l'enseignement, développé les échanges internationaux avec plusieurs partenaires universitaires dans le monde et consolidé des relations entre l'École d'architecture et les architectes en pratique privée.

Émilien Vachon a partagé la majeure partie de sa carrière professionnelle entre la pratique professionnelle en cabinet privé, l'enseignement et l'administration. Cet ancien président du comité de sélection des villes hôtes des Jeux du Québec a aussi été membre du Conseil de la faculté, du comité d'échange et de collaboration entre l'École d'architecture et la Ville de Québec et du jury de sélection des Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec. Il laisse le gouvernail entre les mains de Jacques White qui, le 20 octobre dernier, a organisé un bien-cuit tout en « rimettes » en l'honneur du nouveau retraité. Nous lui souhaitons de bien profiter de sa nouvelle liberté.

LE BUSINESS DE L'ÉNERGIE

Depuis quelques mois, une idée qui pourrait avoir une grande influence sur notre façon de concevoir et « d'énergiser » les bâtiments que nous concevons circule dans les chaumières et les médias québécois. Cette idée, promue par André Caillé, ex-président directeur général d'Hydro-Québec et président du Conseil mondial de l'énergie¹, et par Jean-Marc Carpentier, vulgarisateur scientifique, tourne autour d'un principe à première vue plus que défendable que je résume en une phrase simple : il est souhaitable et profitable d'utiliser la bonne énergie au bon endroit.

Ainsi, au Québec, nous produisons sans émettre de gaz à effet de serre (GES) beaucoup d'électricité, énergie précieuse qui permet de tout faire fonctionner, des ordinateurs aux climatiseurs, ce que le gaz naturel ou le pétrole ne peuvent faire à moins de passer par une centrale thermique. Toutefois, au Québec, nous gaspillons cette précieuse électricité en l'utilisant pour le chauffage domestique. La solution proposée serait, en gros, de vendre cette énergie hydroélectrique aux Américains à bon prix. Cela leur permettrait de mettre hors fonction certaines de leurs centrales au charbon ou au pétrole et, ainsi, de réduire considérablement les GES qui, eux, traversent les frontières. Pendant ce temps, au Québec, plutôt que de perdre en efficacité en transformant notre électricité en chaleur domestique, nous pourrions, toujours selon la proposition Caillé-Carpentier, utiliser le gaz naturel pour nous chauffer. Au Québec, ce changement se traduirait par une augmentation des GES. Plus de business, moins de Kyoto, mais peut-être plus de liquidités pour acheter des crédits de carbone... Efficacité? Tout dépend du point de vue.

SI LE BUSINESS DE L'ÉNERGIE EST À CE POINT LUCRATIF, POURQUOI NE PAS ENVISAGER DES SUBVENTIONS MASSIVES, À MÊME LES PROFITS DE L'ÉTAT, POUR LES CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES OU ENCORE LES POMPES GÉOTHERMIQUES ?

Outre le fait d'augmenter notre production de GES, cette approche présente quelques failles. Nous les nommerons Le Gaz et La Naïveté.

Le Gaz : qu'est-ce qui explique cet engouement soudain pour le gaz comme moyen de produire de l'énergie thermique dans nos maisons? Si le business de l'énergie est à ce point lucratif, pourquoi ne pas envisager des subventions massives, à même les profits de l'État, pour les sources dites alternatives comme les capteurs solaires thermiques (à ne pas confondre avec les capteurs solaires photovoltaïques, plus polluants et non adaptés là où le réseau de distribution électrique existe) ou encore les pompes géothermiques? Pourquoi ne pas revoir tous les aspects reliés à l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments? Ce qui n'était pas rentable avant pourrait le devenir grâce à cette filière du commerce de l'énergie mais, de grâce, essayons d'y parvenir sans augmenter les GES!

La Naïveté : si le passé est garant de l'avenir, ne pourrions nous pas choisir un partenaire commercial plus enclin à respecter les règles que notre voisin du sud? D'une part, l'épisode récent du bois d'œuvre devrait nous inciter à rechercher des accords commerciaux avec nos partenaires canadiens d'abord. D'autre part, si les États-Uniens en avaient réellement la volonté, ils sauraient mettre les ressources et développer la technologie qu'il faut pour produire, chauffer et électrifier tout en émettant moins de GES. Mais tel n'est pas le cas.

Le seul vrai business en cause dans cette stratégie de la bonne énergie au bon endroit semble pour l'instant être celui du gaz naturel.

¹ Le Conseil mondial de l'énergie est une ONG représentée dans près de 100 pays dans le monde et composée de dirigeants du secteur énergétique. Il préconise la fourniture et l'utilisation durables de l'énergie. Voir le site www.worldenergy.org

L'ART COMME UN JOURNAL INTIME

Si vous avez toujours rêvé de lire le journal intime d'une jeune femme de 34 ans, il faut vous plonger dans... les tableaux à l'huile de **Mélanie Sarrasin**, des œuvres qui racontent l'instinct et l'émotion pure. C'est du moins ce que dit éprouver l'artiste – qui est aussi stagiaire en architecture et chargée de projet chez Geiger et Huot Architectes – lorsqu'elle couche sur la toile les formes colorées que secrète son imaginaire.

Un tableau, une pulsion : « Lorsque je me lance dans une œuvre, je ne passe pas trois jours à l'achever. Je crée des portraits émotifs que j'exécute d'un seul coup », dit Mélanie, dont certaines œuvres ont été exposées cet automne à la galerie Quartier libre. Tout comme, à 20 ans, elle s'était abandonnée corps et âme à l'étude de l'architecture à la suite d'un séjour d'un an au Mexique, c'est au retour d'un hiver passé à Paris, en 2001, qu'elle a de nouveau plongé dans la peinture, qu'elle avait étudiée à Concordia des années plus tôt.

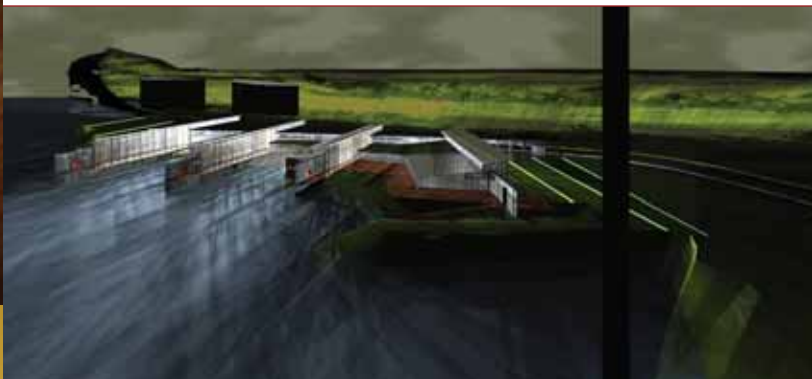
Ce qu'elle apprécie le plus dans l'architecture et la peinture, ses deux passions, c'est l'étincelle, le moment intense et fugace de la conception pure : « J'ai besoin de ces instants où je n'ai pas de compromis à faire, où je peux tout me permettre sans me soucier de contraintes terre à terre. » Ce moment précieux où l'hémisphère gauche du cerveau domine le droit, l'artiste-architecte tente de le provoquer chaque fois qu'elle en a l'occasion.



UN TOUR DU MONDE DES TOITS VERTS

Les toits verts apparaissent peu à peu au Québec, mais ce concept donne déjà lieu à une grande créativité architecturale à travers le monde.

En Europe, en Amérique et en Asie, architectes et designers rivalisent d'innovation et d'originalité pour végétaliser les toits d'édifices et de bâtiments. Outre les photos des toits verts du Centre d'art et d'expositions de Bonn, de l'usine Ford au Michigan, de l'hôtel de ville de Seattle ou du Parlement australien, à Canberra, le blogue australien *Green Roofs* a recensé, en photos, de nombreux projets. Pour voir des photos insolites et impressionnantes, il faut se rendre au <http://greenroofs.wordpress.com/contact-us/>



STRUCTURES FÉMININES

Gisèle Fraser, Daphnee Van Lierde et Mikaëlle Rolland-Lamothe, trois étudiantes de la Faculté d'architecture de l'Université Laval, ont raflé un premier prix dans le cadre du Concrete Thinking For A Sustainable World, un concours international d'idées s'adressant aux étudiants en architecture. Pour remporter ce prix dans la catégorie Structure, les trois jeunes femmes ont dû relever haut la main des défis dans le domaine de la conception durable grâce à des applications innovatrices utilisant le béton et d'autres matériaux à base de ciment Portland.

En se servant de l'ancien chantier maritime A.C. Davis de Lévis, elles ont élaboré le projet *Riverbank Filters* qui donne naissance au nouveau Centre des sciences de Québec, un bâtiment qui intègre l'architecture à l'environnement en liant un chantier maritime à la conception durable.

Deux autres équipes de l'Université Laval se sont également distinguées. Francois Riverin, Sylain Lagacé et Philippe LaFrance-Boucher ont remporté la troisième place dans la catégorie Structure en créant un système d'isolation transparent devant du béton non armé. Quant à Anabel Arseneault, Gabrielle Nadeau et Olivier Boucher, ils ont reçu une mention d'honneur pour avoir imaginé un bâtiment fait de maillage de béton.



AVANT DE SIGNER...

VÉRIFIEZ !

UNE SIMPLE NÉGLIGENCE ET LE FAIT DE CROIRE SUR PAROLE UNE CONNAISSANCE DE LONGUE DATE PEUVENT EXPOSER UN ARCHITECTE À DE NOMBREUX PROBLÈMES, DES SANCTIONS ET MÊME DES POURSUITES. LE SYNDIC DE L'OAQ EN PROFITE POUR RAPPELER CERTAINS ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU CODE DE DÉONTOLOGIE.

LA SITUATION

Un architecte prépare les plans d'un projet d'habitations en copropriété pour le compte d'un promoteur. Son mandat ne comprend pas la surveillance des travaux.

À la fin des travaux, à la demande du promoteur, l'architecte procède à une inspection des espaces communs et dresse la liste des travaux à compléter pour ces espaces. Il précise que ces travaux doivent être complétés pour être acceptés et que, n'ayant pas surveillé les travaux, il ne peut certifier la composition des murs, cloisons, planchers et toits.

Quelque temps après, le promoteur informe verbalement l'architecte qu'il a complété les travaux en question et lui demande de signer la déclaration de réception de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) pour les parties communes du bâtiment. L'architecte, en toute bonne foi et en se basant sur la déclaration verbale du promoteur – une connaissance de longue date –, signe ce document nécessaire pour la mise en vigueur de la garantie de l'APCHQ, mais sans faire une nouvelle vérification sur place. Pourtant, ce formulaire stipule bien que « *Le professionnel ne peut compléter la Déclaration de réception des parties communes du bâtiment s'il y a des travaux à parachever aux parties communes du bâtiment* ».

LES CONSÉQUENCES

Le syndicat des copropriétaires reçoit de la municipalité des avis de non-conformité concernant les espaces communs. Certains problèmes ont été décelés lors de l'inspection, d'autres ne figuraient pas sur la liste de travaux à compléter de l'architecte, mais étaient visibles lors de l'inspection. De plus, le syndicat constate que certains travaux des espaces communs ne sont pas complétés, même s'ils figuraient sur la liste de l'architecte. On s'aperçoit également que d'autres travaux concernant les espaces communs et non mentionnés par l'architecte ne sont pas complétés.

Le syndicat des copropriétaires entreprend des démarches auprès de l'APCHQ pour obtenir l'application de la garantie, mais sans succès puisqu'une attestation de fin de travaux par un professionnel a été produite.

Le syndicat entreprend également, mais encore sans succès, des démarches auprès du promoteur afin que les ouvrages faisant l'objet d'avis de non-conformité soient corrigés à la satisfaction de la municipalité et que les travaux soient parachevés. Les recours envisagés contre le promoteur sont abandonnés parce que la compagnie de construction à laquelle ce dernier a fait appel se révèle être une coquille vide.

Le syndicat de copropriété se tourne donc vers l'architecte et le met en demeure de réparer les préjudices causés par son attestation de fin des travaux, puisque celle-ci est non fondée. Le syndicat demande aussi une enquête au syndicat de l'OAQ à ce sujet.

LA RÉPONSE DU FONDS DES ARCHITECTES

L'architecte, après plusieurs mois d'hésitation, informe le Fonds des architectes de la situation. Voici la réponse du Fonds :

« *Il apparaît que vous avez procédé à l'acceptation des parties communes du projet sans avoir préalablement effectué une visite des lieux pour constater l'achèvement des travaux. Comme la surveillance des travaux ne faisait pas partie de votre mandat, vous ne pouviez procéder à l'acceptation des travaux dont vous n'avez pas suivi l'exécution et avez ainsi enfreint les règles déontologiques régissant votre profession.*

« *Dans ces circonstances, nous n'avons d'autre alternative que de vous nier couverture puisque la protection d'assurance que vous détenez auprès de notre organisme exclut les actes qui sont de nature préjudiciable telle la réception des parties communes faite par téléphone (exclusion n° 7 de la police)*

« **Nous devons donc vous informer que vous devrez assumer seul votre défense ainsi que toutes les conséquences d'une éventuelle condamnation contre vous.**

« *Nous tenons aussi à vous rappeler que vous devez nous signaler sans délai toute situation de nature à mettre en jeu votre responsabilité afin d'éviter de nous causer préjudice. Vous avez été au courant de cette situation pendant au moins six mois avant de nous en aviser.* »

L'ENQUÊTE DU SYNDIC

Au terme de son enquête, le syndicat conclut que l'architecte a commis des infractions au Code de déontologie qui, en effet, précise, à l'article 2.01 :

« *Dans l'exercice de sa profession, l'architecte doit tenir compte de ses obligations envers l'homme et son environnement et des conséquences que l'exécution de ses travaux peut avoir sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.* »

Dans ce cas précis, le syndicat considère que l'architecte ne pouvait ignorer les conséquences préjudiciables possibles d'un acte erroné de sa part, posé sur la foi de la parole du promoteur. Comme le précise l'article 3.02.05 :

« *L'architecte doit s'abstenir d'exprimer des avis à moins d'avoir une connaissance complète des faits.* »

Le syndicat considère que l'architecte ne pouvait prétendre avoir une connaissance complète des faits en se fiant uniquement à la parole (appel téléphonique) de son client pour émettre une attestation de fin des travaux. L'architecte savait que l'attestation qu'il émettait avait des conséquences sur la propriété de tiers personnes, les copropriétaires, bénéficiaires de la garantie de l'APCHQ.

Un acte professionnel apparemment simple et banal comme la signature d'un formulaire pour l'émission d'une garantie peut avoir des conséquences majeures tant pour les membres du public impliqués que pour l'architecte lui-même.

L'architecte, sans doute de bonne foi, a cru le promoteur avec qui il travaille depuis un certain temps et a posé un acte professionnel sans faire, au préalable, les vérifications nécessaires. À cause de cette négligence, il est maintenant poursuivi par le syndicat des copropriétaires, il ne peut se prévaloir de sa couverture d'assurance et il a fait l'objet d'une enquête du syndicat de l'Ordre qui l'expose à des sanctions par le Comité de discipline.

L'ARCHITECTURE

AVEC À SON ASSEMBLÉE DU 6 JUILLET DERNIER, LE BUREAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC A ADOPTÉ UNE RÉSOLUTION D'APPUI ET DE COLLABORATION À L'IMPLANTATION DE L'ORGANISATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE EN SOL CANADIEN.



L'organisation **Architectes de l'urgence** existe depuis maintenant six ans en France. Au cours des années, elle s'est distinguée dans plusieurs régions du monde par des actions concrètes d'aide humanitaire et de soutien aux populations sinistrées.

La mise en place d'une section canadienne permettra aux **Architectes de l'urgence** d'être encore plus efficaces dans leurs interventions, en particulier celles touchant les Amériques.

Le lancement officiel de l'organisation canadienne a eu lieu le 1^{er} novembre dernier à Québec lors de l'événement CONTECH. Étaient présents Patrick Coulombel, président du regroupement international des **Architectes de l'urgence**, André Bourassa, président de l'Ordre des architectes du Québec, ainsi que le président de la section canadienne, Bernard McNamara, membre du Bureau de l'OAQ.

UNE GRANDE ÂME



La mission de la section canadienne consistera :

- 1 À médiatiser les activités et missions des **Architectes de l'urgence**
- 2 À amasser des fonds pour les missions humanitaires
- 3 À recruter du personnel canadien pour la participation aux missions des **Architectes de l'urgence**
- 4 À organiser et à coordonner des missions humanitaires lors de conflits ou de catastrophes naturelles, en accord avec le bureau de coordination international des **Architectes de l'urgence**

L'Organisation canadienne des **Architectes de l'urgence** cherche à intéresser des partenaires financiers et à recruter des architectes, des stagiaires, des ingénieurs et des techniciens voulant participer aux missions humanitaires envisagées.

Il s'agit d'une belle occasion pour les architectes du Québec et du Canada de contribuer au bien-être du public et des collectivités affectées par des conflits ou des catastrophes naturelles.

En plus des missions en cours au Sri Lanka, en Indonésie et aux Îles Salomon, les **Architectes de l'urgence** viennent de mettre sur pied deux nouvelles missions humanitaires pour lesquelles ils ont besoin de ressources humaines et monétaires. La première mission vise à apporter de l'aide au Pérou, à la suite du séisme du 15 août dernier, tandis que la deuxième cherche à aider les populations du Tchad et du Soudan affectées par le conflit au Darfour.

Le Pérou ayant fait appel à l'aide internationale, les **Architectes de l'urgence** ont envoyé sur place une équipe d'évaluation qui a pu constater des destructions importantes à Pisco, Guadalupe et Ica. Beaucoup de personnes dorment toujours dans la rue dans des abris de fortune et sans réelle assistance. Les **Architectes de l'urgence** espèrent pouvoir proposer à court terme des solutions pour le relogement durable tout en offrant une assistance immédiate.

En ce qui concerne le conflit au Soudan, les **Architectes de l'urgence** ont lancé, le 25 juin 2007, une mission d'évaluation pour venir en aide aux réfugiés du Darfour et aux populations déplacées du Tchad. L'objectif de cette mission est d'établir les bases d'une possible opération d'assistance dans ce pays et de proposer une intervention pour l'amélioration des conditions



de vie des populations. Les **Architectes de l'urgence** ont développé, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), un programme d'amélioration des conditions des infrastructures scolaires et de construction d'écoles à l'est du Tchad.

Ceux qui s'intéressent à la section canadienne des **Architectes de l'urgence** ou qui aimeraient participer aux missions humanitaires ou aux comités-ressources, peuvent communiquer avec l'association par courriel à l'adresse canada@archi-urgent.com, ou visiter la section Canada du site www.archi-urgent.com. Les **Architectes de l'urgence** seront aussi présents lors de l'évènement Contech au Palais des congrès de Montréal, le 28 novembre prochain.

LES BONNES ŒUVRES

C'est pas pour me vanter, mais je suis allé à Vancouver récemment. Et vous n'y étiez pas! Franchement, je ne comprends pas pourquoi. Pour un architecte, cette ville, c'est le paradis. Des chantiers partout. Des gros. Des immenses. La relance du quartier Saint-Roch, à Québec? Des grenailles, en comparaison. Rien qu'au bout de False Creek, ils te font un de ces développements, de quoi occuper un architecte, sa mère et son chien pendant 20 ans.

À tous les deux coins de rue, on construit des tours d'habitation de 20, 30 étages. Dire que j'étais impressionné quand, boulevard de Maisonneuve à Montréal, on élevait trois tours en même temps au coin de Stanley. Pfff... À Vancouver, peu importe de quel côté tu regardes, il y a un chantier qui s'élève.

Évidemment, il y a toujours des pisse-vinaigre. Par exemple, à propos de l'énorme projet de False Creek, j'ai lu dans un journal local un éditorialiste qui se plaignait. Pour résumer en quelques mots, il reprochait aux autorités de ne rien faire pour reloger les pauvres et les gens à revenu modeste qui sont déplacés par les reconversions et autres démolitions.

Les pauvres ont la sale manie de vivre exactement là où on veut faire des projets. Malheureusement, le type de logement qui fait leur affaire, c'est justement le type de logement qui n'attend qu'à être démoli. Ils doivent avoir une tendance chronique à mal choisir. Mais bon. Pour faire des beaux quartiers dans un centre-ville, il faut retaper les pas beaux. N'allez surtout pas croire que les pauvres n'y sont pas bienvenus, dans ces nouveaux quartiers. Si seulement ils avaient de quoi s'offrir les nouveaux condos, on les accueillerait volontiers...

...

Tant qu'à être sur la côte Ouest, j'ai mis le cap sur San Francisco, en faisant des haltes à Seattle et à Portland. Dans chacune de ces villes, une chose m'a frappé : l'éloquence de la prospérité économique était ternie par la quantité de sans-abri qui jonchaient les rues des centres-villes. À Seattle, je n'étais pas aussitôt sorti de l'autobus que je me faisais accoster par des mendiants.

Le contraste était encore plus frappant à Portland, une ville tellement nickel qu'on dirait qu'on achève tout juste d'en polir les dernières aspérités. Là, une partie des sans-abri vivent sous une autoroute, coincés entre une ligne de tramway et la rivière. Un espace mal famé, qu'on leur confisque chaque fin de semaine pour y tenir le marché hebdomadaire et permettre aux bonnes âmes de la ville de rencontrer les artisans locaux.

À San Francisco, les sans-abri traînent un peu partout sur les trottoirs du quartier Tenderloin, en plein centre de la ville, de quoi effrayer les touristes. Mais il n'y a pas de quoi s'inquiéter, comme me l'expliquait un professeur là-bas : « Ils sont tellement intoxiqués et abrutis par ce qu'ils consomment qu'ils sont totalement inoffensifs... »

...

Heureusement, à San Francisco, quand on ne trébuché pas sur un sans-abri, on peut voir de la belle architecture. J'ai eu la chance, un matin, de tomber sur une édition du *San Francisco Chronicle* qui présentait les 25 plus beaux bâtiments de la ville selon les membres de la section locale de l'American Institute of Architects. J'ai enfourché mon vélo et je les ai presque tous visités parce que, franchement, les photos étaient plutôt moches et, de toute façon, c'est plus beau en vrai.

Et je peux vous dire que ça valait la peine de grimper toutes ces côtes – une vraie montagne russe, cette ville – parce que j'y ai vu quelques oeuvres dignes des plus grands artistes. Du Hallidie Building, premier immeuble à mur-rideau, au Museum of Modern Art de Mario Botta, on en prend plein la vue.

Au bout de mon périple, je me suis retrouvé au coin de la 6^e Rue et Howard, où je devais découvrir une perle d'architecture. Pour être honnête, je ne suis pas arrivé à identifier l'œuvre sans vérifier l'adresse. Les plus perfides d'entre vous en concluront que la beauté m'échappe, les autres comprendront que le bâtiment était, au mieux, un peu banal. En face, cependant, un immeuble d'habitation a attiré mon attention. Manifestement, on s'apprêtait à le démolir et des rigolos s'étaient amusés à y fixer des meubles sur les façades. De quoi souligner toute l'ironie de la situation, dans une ville qui manque cruellement de logements abordables.

C'est à peu près à ce moment que la question récemment posée par le directeur de la Biennale d'architecture de Venise m'est revenue à l'esprit : « Un architecte, est-ce un artiste qui produit une belle œuvre ou une personne intéressée à comprendre les processus sociaux ? »

MOINS

DEPUIS LA MENACE QUE FAIT PESER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, IL N'EST PLUS DE BON TON DE CONSTRUIRE SUR LE MODE « CONVENTIONNEL ». APRÈS LA MOUNTAIN EQUIPMENT COOP, SACRÉ PREMIER BÂTIMENT COMMERCIAL VERT AU QUÉBEC, IL Y A EU LE PREMIER IMMEUBLE MULTI-LOCATIF VERT, PUIS LA PREMIÈRE CASERNE DE POMPIER VERTE. VOICI MAINTENANT DES ARCHITECTES QUI AMBITIONNENT DE CONCEVOIR LEUR BUREAU COMME LE PLUS PETIT PROJET LEED CERTIFIÉ AU CANADA.



C'EST MIEUX !

Plusieurs croient encore que la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) se limite à l'utilisation de matériaux recyclés et à l'aménagement d'un toit vert. C'est oublier plusieurs considérations liées à la production d'énergie, à la récupération des eaux de pluie, à l'usage de matériaux non toxiques et à la gestion des déchets pendant la période de construction.

Au début de 2004, lorsqu'il a décidé d'ériger un immeuble pour y loger son bureau d'architectes rue Ontario, dans l'est de Montréal, **Ron Rayside** était conscient du défi qu'il se lançait. Même s'il possédait des notions de construction verte, l'architecte de Montréal s'attaquait à un gros morceau. Pourquoi tout ça? En tant que futur propriétaire des quatre appartements locatifs qui surplomberaient son atelier, il aimait bien l'idée de pouvoir faire une impressionnante économie d'énergie et d'eau. Et il y avait plus : il voyait dans ce projet une occasion en or d'apprendre à maîtriser le processus de certification LEED.

Les grands objectifs environnementaux de ce nouvel immeuble sont, entre autres, la réduction importante de la consommation énergétique, la gestion responsable de l'eau potable et de pluie et l'usage avisé des différents matériaux.

Pour répondre au premier objectif, un système de géothermie a été installé. Il permet de chauffer et de climatiser le bureau et les quatre logements grâce à des thermopompes indépendantes. De plus, murs extérieurs, fenêtres et toit ont été fabriqués selon des normes qui ont pour effet d'augmenter de façon appréciable l'isolation thermique. L'éclairage n'a pas été négligé. La cinquantaine d'ampoules installées ne consomment que l'équivalent de trois ampoules régulières. Ensemble, ces stratégies ont permis de réduire d'au moins 50 % la voracité énergétique du bâtiment.

EN BREF | PROJET DE 7 900 PI² | COÛT TOTAL : 1,4 MILLIONS \$ | COÛT DE RÉALISATION : 175 \$/PI² | COÛT DE CONSTRUCTION : 160 \$/PI² | RECYCLAGE DES MATÉRIEAUX DE L'IMMEUBLE PRÉCÉDENT | UTILISATION DE MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUES (ACIER, BOIS FRANC, ETC.) | GÉOTHERMIE : 4 PUIITS INDÉPENDANTS DE 150 M DE PROFONDEUR ET PROGRAMMÉS SUR 2 CYCLES (HIVER/ÉTÉ) | GESTION DES EAUX : RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DE 50 % DE L'UTILISATION DE L'EAU GRÂCE AUX URINOIRS SANS EAU ET AU SYSTÈME DE CHASSE D'EAU DES TOILETTES

Afin d'atteindre l'autre objectif qui visait à minimiser l'utilisation d'eau, une autre série de mesures ont été appliquées. Ainsi, des appareils économiseurs d'eau ont été installés sur l'ensemble des systèmes de plomberie. Toilettes à double débit, urinoirs sans eau et aérateurs rivalisent pour offrir les plus grandes réductions possible aux utilisateurs. D'autre part, l'aménagement d'un toit vert entraîne la réduction des rejets d'eau de pluie. Au cours des prochaines années, on produira régulièrement un relevé qui permettra d'évaluer la consommation d'eau et d'énergie pour chacun des logements et pour l'espace de bureau.

Par ailleurs, on a privilégié l'emploi de composantes de matériaux recyclés ainsi que de matières locales facilement renouvelables. Par exemple, les armoires de cuisine, les moulures et le mobilier ont été fabriqués à partir de panneaux de paille. Les planchers de bois franc proviennent de forêts certifiées, c'est-à-dire dans lesquelles la récolte des arbres se fait selon de bonnes pratiques environnementales. Le plancher des balcons, les mains courantes des garde-corps et la marquise sont fabriqués en plastique recyclé.

Finalement, les bacs de recyclage sont légion, les fax sont reçus électroniquement et l'entreprise s'est abonnée à Communauto, un astucieux service de partage de voitures. On a même pensé aux bacs à vaisselle. Il ne manque plus que le pesto « Rayside », préparé à partir du basilic récolté sur le toit vert. On nous le promet pour l'été prochain!

Entre-temps, il ne reste plus aux architectes qu'à assurer une gestion efficace. Le ventilateur de plafond suffit-il pour pousser l'air chaud vers le bas? La sortie au toit aspire-t-elle suffisamment de chaleur vers l'extérieur? Le chauffage ou la climatisation doivent-ils être mis en marche? Les nouveaux propriétaires de l'immeuble devront aussi maintenir leur enthousiasme, car avant que tout soit parfaitement au point, il faudra encore mesurer et compiler des données, puis ajuster les systèmes pour optimiser le rendement et éviter le fonctionnement inutile des mastodontes de la technologie. Mais après être passés à travers trois années de démarches acharnées, ces propriétaires-occupants ont prouvé qu'il faut plus que ce genre d'effort pour venir à bout de leur ténacité. Ils n'ont pas baptisé leur projet « Casse-tête » pour rien!



HOMMAGE À **JEAN-LOUIS LALONDE**



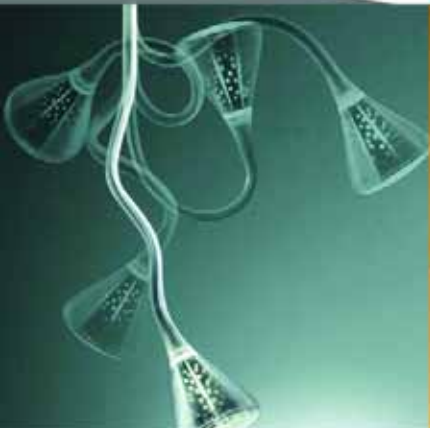
Dans les pages *d'Esquisses* des mois de septembre-octobre, les lecteurs ont appris le décès de l'un de nos collègues : « le 30 mai 2007 – Lalonde, Jean-Louis ». Peut-être un peu sommaire pour signaler la perte d'un confrère qui était sans doute un pilier de la profession. En 1969, Jean-Louis Lalonde occupait le poste de président de l'OAQ (à l'époque l'Association des architectes du Québec). Il a aussi été président de l'Institut royal d'architecture du Canada dont il était le représentant au sein du conseil de l'Union internationale des architectes.

En tant que membres du Bureau de l'Ordre (à l'époque le Conseil de l'Association des architectes du Québec), nous avons ensemble poursuivi plusieurs objectifs qui visaient à élargir le champ de pratique de nos membres : l'implication de l'architecte dans le domaine de l'habitat abordable, la reconnaissance des diplômés des architectes formés à l'extérieur du Québec ainsi que la création de sociétés interdisciplinaires. D'ailleurs, c'est avec le renommé designer Julien Hébert que Jean-Louis a établi la première société du genre au Québec.

Cet architecte a été associé à plusieurs projets majeurs à Montréal. Toutefois, le fait que ce soit au jeune Jean-Louis Lalonde que l'on ait confié l'aménagement des locaux du siège social de l'Ordre, boulevard René-Lévesque, est peut-être moins connu de nos membres. Pour les confrères et consœurs qui continuent de fréquenter ces lieux, son vif esprit s'y fait assurément sentir.



Plus
que de
la lumière



www.lumigroup.net
514.270.3552



LumiGroup





TABLE RONDE SUR LES TOITURES VERTES



ON PARLE BEAUCOUP DE TOITURES VÉGÉTALISÉES OU TOITURES VERTES. EN CET ÂGE DE PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES, LES TOITURES VERTES SEMBLANT APPORTER UNE SOLUTION ATTRAYANTE. CEPENDANT, IL EXISTE DES ÉCUEILS BIEN RÉELS, QU'IL S'AGISSE D'ENTREPRENEURS SE PRÉSENTANT FAUSSEMENT COMME DES EXPERTS OU ENCORE D'IMPACTS MAL CONTRÔLÉS SUR L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT.

C'EST DANS CETTE OPTIQUE QUE LE COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES DE L'OAQ A ORGANISÉ, LE 15 MAI DERNIER, UNE TABLE RONDE SUR LE SUJET. IL NE S'AGISSAIT PAS DE PRENDRE POSITION, MAIS PLUTÔT D'INFORMER, DE PRÉSENTER LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DES TOITURES VERTES ET LES ENJEUX QU'ELLES SOULÈVENT.



On distingue deux types de toitures vertes conventionnelles : le système extensif et le système intensif, en fonction du type de couvert végétal utilisé. Le système extensif fait appel à un couvert végétal léger, herbes et petits arbustes par exemple, alors que le système intensif repose sur un couvert végétal beaucoup plus imposant, allant jusqu'à la plantation d'arbres. Étant plus léger, le système extensif nécessite moins de substrat, généralement entre 10 et 20 centimètres. L'entretien et l'irrigation sont aussi réduits. C'est la toiture verte conventionnelle la plus répandue.

Sur le plan constructif, les deux systèmes se ressemblent : le substrat est déposé sur une barrière anti-racine, une membrane de drainage, un matelas capillaire et une membrane de toiture imputrescible telle que du bitume modifié.

Les végétaux des toitures vertes conventionnelles ont la même durée de vie que la membrane. Le talon d'Achille des toitures vertes? Les fuites dans la membrane. Certains architectes recommandent même d'attendre un certain temps avant d'installer la couverture végétale de manière à assurer d'abord la parfaite étanchéité de la membrane. Il existe par ailleurs de bons systèmes de détection des fuites.

Parmi les autres considérations dont il faut tenir compte, mentionnons la protection de la membrane durant les travaux, l'accès aux solins et aux équipements de toiture pour l'entretien et la surveillance des travaux.

Il existe maintenant des systèmes préfabriqués et modulaires de toitures vertes. Leur principal avantage est de permettre d'enlever le couvert végétal lorsqu'il y a fuite de la membrane. Ces systèmes sont légers, ce qui évite d'avoir à renforcer la structure.

On a d'abord demandé aux panélistes de donner deux avantages et deux inconvénients des toitures vertes.

André Bourassa précise que ces toitures ajoutent à la beauté du lieu et qu'elles permettent une gestion des eaux de ruissellement par le contrôle du débit lors des précipitations. Par contre, d'après lui, journalistes et chroniqueurs ont tendance à confondre moyens et objectifs lorsqu'il est question de toitures vertes et finissent souvent par perdre de vue les objectifs initiaux. Il souligne également que l'entretien d'un tel système demande une expertise minimale en gestion des immeubles.

Owen Rose indique pour sa part que les toitures vertes permettent d'augmenter les aires vertes en milieu urbain, ce qui contribue à diminuer l'impact des îlots de chaleur. Il précise par contre que plus de formation et de sensibilisation sont nécessaires afin de démystifier le sujet. Il souligne aussi que le coût d'une toiture verte est plus élevé que celui d'une toiture normale, ne serait-ce que pour l'installation des membranes additionnelles et le renforcement de la structure. Il ne faut pas non plus sous-estimer les coûts d'entretien d'une toiture verte.

Benoît Gariépy avance que les toitures vertes permettent de récupérer un espace foncier qui, autrement, serait perdu et qu'elles facilitent pour certains utilisateurs l'accessibilité à des aires vertes. Il pense lui aussi que l'entretien est important, et que si l'utilisateur a peu d'intérêt pour le jardinage, il vaut mieux lui proposer d'autres types de systèmes. Il mentionne que les considérations relatives à la sécurité sont importantes pour les toitures vertes accessibles, notamment les garde-corps.

Vouli Mamfredis signale pour sa part que les toitures vertes ont aussi des impacts positifs sur l'acoustique.



La deuxième question abordée par les participants est celle du contrôle de la qualité, notamment dans les petits projets résidentiels, là où il y a moins de surveillance et une lacune de bons couvreurs, ceux-ci se consacrant généralement aux projets de grande envergure.

Pour Benoît Gariépy, la problématique du contrôle de la qualité n'est pas plus complexe dans le domaine des toitures vertes, l'étanchéité d'une toiture étant assurée par sa membrane. Si un tel problème se pose avec une toiture verte, il y a fort à parier qu'il se serait posé avec une toiture conventionnelle. Il souligne que les nouvelles technologies facilitent la détection des fuites. Selon lui, le plus gros risque des toitures vertes dans le domaine résidentiel est l'autoconstruction, quand des propriétaires-bricoleurs mal informés se lancent dans un projet qui peut avoir des impacts réels sur l'enveloppe du bâtiment.

Owen Rose précise qu'il est essentiel de distinguer le secteur résidentiel, où les questions budgétaires sont importantes, et les secteurs institutionnel, commercial ou résidentiel de grande envergure, où des professionnels sont généralement impliqués tant dans la conception du projet que dans la surveillance des travaux. Il ajoute qu'il est primordial que les couvreurs et autres exécutants soient expérimentés et formés adéquatement à ce type de toitures.

André Bourassa indique qu'il faut néanmoins porter une attention particulière aux différentes technologies, car une bonne exécution et une bonne surveillance de chantier ne peuvent pas garantir que tout fonctionnera. Pour ce qui est de la gestion du risque, il rappelle que le contrôle doit porter sur les trois conditions d'infiltration, soit les trous, la pression différentielle et l'eau.

Sur la question de l'exécution des travaux, Guy Lalonde fait remarquer que les couvreurs peuvent obtenir une licence de la Régie du bâtiment du Québec sans passer d'examen technique. Pourtant, le Code civil du Québec prévoit une garantie de cinq ans pour l'acheteur, et des manufacturiers et des associations offrent des garanties prolongées.

L'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) fait passer un examen technique aux entrepreneurs désirant devenir membre, malheureusement, le nombre de membres en règle dans le secteur résidentiel reste faible. La garantie de l'AMCQ insiste sur le contrôle de la qualité lors d'inspections qui sont effectuées durant et après les travaux.

Il faut aussi savoir que les végétaux sont généralement exclus des programmes de garantie et qu'il faut former les jardiniers qui travailleront à une toiture végétale. Les couvreurs doivent aussi être accrédités par le manufacturier pour que le client bénéficie de certaines garanties.



Dernière question aux panélistes : faire ou ne pas faire des toitures vertes ?

Owen Rose souligne d'entrée de jeu que faire une toiture verte sur de l'existant peut rapidement devenir trop onéreux et que, par conséquent, cela représente donc un marché restreint. Il faut évaluer chaque cas en fonction de l'étendue des travaux et des bénéfices. Une solution intéressante pour l'existant est de verdir les balcons.

Pour André Bourassa, il est important de prendre en compte la gestion du risque et le coût d'entretien à long terme. L'usage projeté est aussi déterminant, certains usages se prêtant mieux que d'autres aux toitures vertes. Les systèmes modulaires permettent de diminuer substantiellement le risque. D'autres espaces urbains négligés pourraient aussi être reverdis, comme les ruelles.

Il faut aussi tenir compte des questions de sécurité incendie et civile, notamment parce que les toitures vertes ont des impacts sur le travail des pompiers. Avant de faire une toiture verte sur un bâtiment, il serait sage de faire appel au service des incendies local.

Finalement, il ne faut pas perdre de vue les objectifs lorsqu'on choisit de réaliser une toiture verte, parce qu'un des devoirs de l'architecte est de protéger le patrimoine financier de son client. Il faut donc évaluer la valeur de l'investissement en fonction de la protection de l'environnement ou se demander si on peut atteindre le même objectif par d'autres moyens et à moindre coût.

Benoît Gariépy conclut que pour assurer la viabilité d'une toiture verte, il faut avant tout prévoir les charges structurales pour le bâtiment, puis s'assurer que le client sera prêt à consacrer les moyens qu'il faut pour entretenir cette toiture.

Les remarques et commentaires venus du public se divisaient en trois thèmes principaux. Le premier concerne les aspects liés au développement durable et le fait qu'il soit nécessaire de tenir compte de coûts non comptabilisés, par exemple les déchets ou les eaux de ruissellement qui sont absorbées par la végétation et qui ne vont pas dans les égouts pluviaux ou sanitaires. Il faut aussi prendre en compte les coûts indirects, comme l'économie d'énergie ou la durée de vie utile de la toiture. En construction neuve, on parle d'un surcoût d'environ 4 \$ le pied carré. Bref, il est important de faire un calcul des coûts et économies directs et indirects plutôt que de ne considérer que les seuls coûts directs. Malheureusement, plusieurs des économies engendrées par l'utilisation des toitures vertes ne sont pas encouragées par les autorités, comme la diminution des eaux de ruissellement. Une taxe sur les effluents basée sur la surface des aires minérales d'un bâtiment pourrait remédier à ce problème. Les villes où les toitures vertes sont en progression ont généralement des programmes incitatifs.

Il est important de considérer les coûts complets sur le cycle de vie, car certains éléments peuvent ne pas être rentables à une petite échelle ou à court terme, mais le devenir si l'on considère une plus grande échelle et le long terme.

Le second thème abordé par l'auditoire a trait à la sécurité. Certains assureurs refusent d'assurer les bâtiments avec toitures vertes. Plusieurs contrats d'assurance comportent des clauses excluant les moisissures et dérivés fongiques. Des études sont aussi en cours au sujet de la propagation des flammes sur un couvert végétal; les feux de broussailles inquiètent.

Enfin, les aspects liés à la gestion des coûts ont aussi été abordés par les personnes présentes dans l'auditoire, notamment la pratique du choix du plus bas soumissionnaire puisque, pour des raisons évidentes, elle peut s'avérer contradictoire avec une perspective de développement durable.

SESSION HIVER 2008

TITRE DE L'ACTIVITÉ

	JANVIER	FÉVRIER	MARS
	LIEU DATE		
PROCESSUS DE DESIGN INTÉGRÉ	MONTRÉAL	11 JANVIER	
PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET GESTION DE PORTEFEUILLE	MONTRÉAL	14 JANVIER	
LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DANS LA RELATION D'EMPLOI	MONTRÉAL	18 JANVIER	
RÉDACTION DE DEVIS	MONTRÉAL	25 JANVIER	
L'ÉCOUTE COMME OUTIL ESSENTIEL DANS LA RELATION AVEC LE CLIENT	MONTRÉAL	30 JANVIER	
SURVEILLANCE DE CHANTIER	MONTRÉAL	1 ^{ER} FÉVRIER	
PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET GESTION DE PORTEFEUILLE	QUÉBEC	1 ^{ER} FÉVRIER	
LA CONCEPTION DES SYSTÈMES D'OCCULTATION SOLAIRE	MONTRÉAL	8 FÉVRIER	
PRÉVENTION ET RÉGLEMENTS DE CONFLITS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION (INTRODUCTION)	MONTRÉAL	20 FÉVRIER	
LA NÉGOCIATION RAISONNÉE ET LE PARTNERING (PRÉALABLE : INTRODUCTION)	MONTRÉAL	21 FÉVRIER	
LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE (PRÉALABLE : INTRODUCTION)	MONTRÉAL	22 FÉVRIER	
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	MONTRÉAL	29 FÉVRIER	
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX	CLASSE VIRTUELLE	29 FÉVRIER	
SURVEILLANCE DE CHANTIER		QUÉBEC	7 MARS
SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION		QUÉBEC	10, 11, 17 ET 18 MARS
TENUE DE BUREAU, POLITIQUE ET PROCÉDURE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		MONTRÉAL	19 MARS

POUR S'INSCRIRE, VISITER LE WWW.OAQ.COM/FR/FORMATION_CONTINUE/INDEX.JSP



Lauréat 2005

Trophées**Contech**Catégorie produit innovateur,
développement durable

O COV

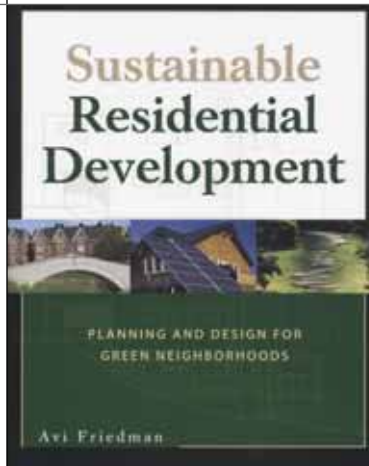
La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource™ réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur incommode. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100% acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL.





L'ARCHITECTURE HELVÈTE

Adieu aux folkloriques constructions alpestres assises sur des plaques d'ardoise au milieu des champs pentus et des neiges éternelles. Ici, les Mario Botta, Santiago Calatrava, Jürg Gonzett, Norman Foster, Patrick Gartmann, Herzog & De Meuron, Renzo Piano et autres sommités non alpines nous présentent leurs projets époustouflants et vertigineux. À dévorer même autour d'une fondue au fromage.

Architecture in Switzerland
Philip Jodidio
Taschen
192 pages

LA PENSÉE VERTE

Avi Friedman, l'architecte de renommée internationale, publie cet ouvrage destiné à partager avec nous les principes incontournables de la conception et du design de quartiers verts et leurs applications au niveau du développement résidentiel. Truffé de plans, d'élévations et d'exemples, son livre nous incite à tenir compte de la direction des vents, de l'exposition au soleil, des arbres, de la topographie des lieux, en plus de nous encourager à utiliser des matériaux locaux, des technologies telles le solaire, la gestion des déchets et une utilisation efficace de l'eau.

Sustainable Residential Development: Planning and Design for Green Neighborhoods
Avi Friedman
McGraw Hill
288 pages

GROSSIR EN SANTÉ

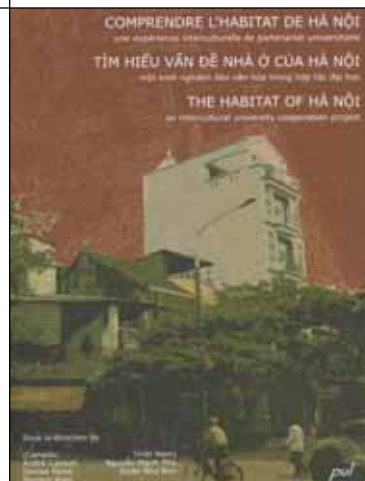
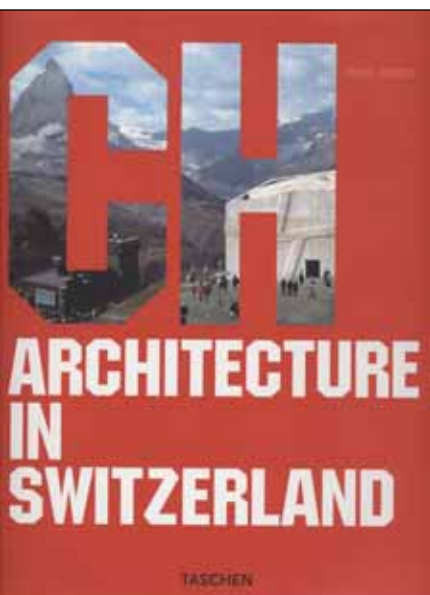
Allier densité urbaine et développement sain et durable : voilà tout un défi pour la ville de Hà Nội. Les auteurs, des étudiants en architecture de Hà Nội et de l'Université Laval, analysent le cas d'un quartier planifié par le pouvoir colonial au tournant du XX^e siècle qui fait l'objet d'une importante densification et d'une forte croissance commerciale. Un bel exemple des rôles que l'université peut jouer dans un contexte de développement.

Comprendre l'habitat de Hà Nội
Sous la direction de André Casault,
Denise Piché, Myriam Blais, Nguyen Manh Thu et Doan Nhu Kim
Les Presses de l'Université Laval
373 pages

VISIONS DE CONSTRUCTION DURABLE

Les racines de la construction durable s'étendent lentement dans tous les terreaux de la planète. Avec pour objectif d'encourager la recherche de nouvelles approches, l'innovation et la pensée visionnaire, la fondation qui remet les Holcim Awards for Sustainable Construction publie cet ouvrage présentant les projets qui ont été déposés entre novembre 2004 et avril 2006.

Sustainable Construction
Edward Schwartz
Holcim Foundation
200 pages



NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 6 juillet 2007

Charron, Carl
De Champlain, Eric
Deschamps, Benoit
Dubois, Bryan
Khatib, Kinan
Lapointe, Simon Alexis
Potvin, Marianne
Sauvé, Annie-Claude
Tremblay, Hugo

Le 5 octobre 2007

Chan, Chor-Tung
Dufour, Martin
Giordani, Laure
Lagueux, Bianca
Langevin, Luc
Roberge-Morissette, Isabelle

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 7 septembre 2007

Coutu, Louise
Habak, Nemetallah N.M.
Savard, Marie

Le 5 octobre 2007

Bilodeau, Gilles
Gurd, Charles C.

DÉMISSIONS

Le 1^{er} juin 2007

Caron, Jacques-Gilles

Le 3 octobre 2007

Boardman, David

RADIATIONS DISCIPLINAIRES

Le 6 septembre 2007

Bourcier, Carl

Le 8 septembre 2007

Fontaine, Camil

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès de deux de nos membres. Toutes nos condoléances aux familles et amis.

Le 26 septembre 2007

Cantin, Pierre

Le 3 novembre 2007

Birtz, Richard

APPEL À TOUS :

MENTORS RECHERCHÉS

VOUS ÊTES UN ARCHITECTE D'EXPÉRIENCE, UN ARCHITECTE À LA RETRAITE OU UN JEUNE ARCHITECTE ?

LA RELÈVE DE LA PROFESSION VOUS INTÉRESSE ?

VOUS ÊTES FIER DE CE QUE VOUS FAITES ET VOUS AVEZ ENVIE DE PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE ?

FAITES PARTIE DE NOTRE BANQUE DE MENTORS !

VOUS POURREZ AINSI ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN ARCHITECTURE DANS SON CHEMINEMENT D'ACCÈS À LA PROFESSION.

QUE SIGNIFIE ÊTRE MENTOR ?

Vous rencontrez votre stagiaire à intervalles réguliers pour discuter du déroulement de son stage, de ses objectifs de carrière et, de façon générale, de toute question touchant la profession et l'admission à la pratique. Au sens strict, le mentor doit rencontrer le stagiaire avant la présentation de chaque rapport de stage, lorsque le stagiaire a accumulé entre 900 et 1000 heures (environ six mois) d'expérience, ou à la fin d'un emploi. Cependant, des rencontres plus fréquentes fourniront davantage d'occasions d'aider le stagiaire et d'exercer une influence positive sur son perfectionnement. Il est aussi souhaitable que le mentor puisse accompagner ou, à tout le moins, encourager le stagiaire lors de sa préparation à l'examen d'admission à la profession. Notons que le mentor ne doit pas être à l'emploi de la firme qui engage le stagiaire.

SI CE RÔLE VOUS INTÉRESSE, NOUS VOUS PRIONS DE COMMUNIQUER AVEC LYNDY GODIN, SECRÉTAIRE À L'ADMISSION, À :
lgodin@oaq.com.

LE SUPPLÉMENT N° 4 EST DISPONIBLE

Le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité. Pour que l'information demeure à jour, il vous faut commander le supplément n° 4 qui vient tout juste de paraître. Pour vous le procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande. Le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* a été réalisé dans le cadre du programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

NOM _____

BUREAU _____

ADRESSE _____

VILLE (PROVINCE) _____

CODE POSTAL _____

DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS
- SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 2,93 \$ (TPS ET TVQ) = 23,93 \$ **
- MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°S 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 45,62 \$ (TPS ET TVQ) = 372,62 \$ ***

ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

N.B. PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- VISA MASTER CARD CHÈQUE MANDAT-POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE _____

DATE D'EXPIRATION _____

X
SIGNATURE _____

DATE _____

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.



Association des Entrepreneurs en
Revêtement Métallique du Québec

NOS MEMBRES SONT LES « EXPERTS » DANS L'INSTALLATION DE

- Systèmes de revêtement métallique conventionnels pour murs et toitures
- Revêtements métalliques modulaires
- Panneaux métalliques « sandwich » isolés préfabriqués
- Bardage et déclins de toutes sortes



SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les matériaux et produit connexes

À spécifier dans vos devis

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de **CERTIFICATS DE CONFORMITÉ** des matériaux
- **Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ**



Concours
de design

- Ce concours annuel vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architectural et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.
- La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2008: le 7 mars 2008

www.aermq.qc.ca

INFORMATIONS

Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.

Téléphone: (450) 434-1164

Sans frais: 1-877-434-1164

Télécopieur: (450) 434-1225

courriel: info@aermq.qc.ca

PROGRAMME D'ASSURANCES HABITATION ET AUTO DE GROUPE

Tarifs préférentiels et service exceptionnel

En tant que membre de l'Ordre des architectes du Québec
vous pouvez **ÉCONOMISER** sur vos
ASSURANCES HABITATION et AUTO
grâce à une entente exclusive avec **TD Meloche Monnex**.

Économisez encore plus en obtenant votre part de la ristourne de 100 000 \$†

Cette année encore, grâce aux excellents résultats de votre programme d'assurances habitation et auto, 1 000 membres de l'OAQ clients de TD Meloche Monnex* se partageront une ristourne de 100 000 \$. Ce montant se traduira par une **réduction additionnelle de 7 %** sur les tarifs de groupe déjà consentis. Devenez client et profitez-en vous aussi.

Demandez une soumission dès aujourd'hui

> 514 850 6175 ou 1 888 656 2324 TDMelocheMonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

TD Meloche Monnex, fière partenaire du

**Prix d'excellence
en architecture**



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

† La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et sera versée entre le 12 novembre 2007 et le 11 novembre 2008.

* Nos tarifs de groupe en assurance auto ne sont pas offerts à l'Île-du-Prince-Édouard. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. TD Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.